

Fiche signalétique

Graisse polyurée

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom de la matière : Graisse polyurée
 Fournisseur : ValPar
 Boîte postale 3856, Route n° 1 Est
 Regina, SK S4P 3R8
 CANADA
 Téléphone : 877-685-4886
 N° de téléphone d'urgence : 306-791-5911
 Canutec (24 hr) : 613-996-6666



2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

États-Unis

COMPOSANT	N°CAS	POURCENTAGE
Huile minérale	Mélange	80 à 90 %

Canada

COMPOSANT	N°CAS	POURCENTAGE
Huile minérale	Mélange	80 à 90 %

Mexique

COMPOSANT	N°CAS	N°ONU	%	IDLH	Class H	Class F	Class R
Minérale	Mélange	S.O.	80 à 90 %	2 500 mg/m ³	1	1	0

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Sommaire d'urgence

État physique : Solide. [graisse]
 Couleur : Bleu. Vert.
 Odeur : Légère. Huile de pétrole
 Déclarations de danger : N'est pas anticipé de produire des effets nocifs importants sur la santé lorsque les instructions d'utilisation recommandées sont suivies.

État OSHA/HCS : Bien que cette substance ne soit pas considérée dangereuse par la norme de communication des dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200), cette fiche signalétique contient des renseignements importants, cruciaux pour la manutention sécurisée et l'emploi approprié du produit. Cette fiche signalétique devrait être conservée et mise à la disposition des employés et des autres utilisateurs de ce produit.

Voies d'entrée : Contact avec la peau. Contact avec les yeux. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.
Peau : Aucun effet important ou danger critique connu.
Yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Effets chroniques : Aucun effet important ou danger critique connu.
Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation : Aucune donnée spécifique.
Ingestion : Aucune donnée spécifique.
Peau : Aucune donnée spécifique.
Yeux : Aucune donnée spécifique.

Conditions médicales aggravées par la surexposition : Aucune connue.

Voir les informations toxicologiques (section 11)

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux : Vérifiez la présence des verres de contact et retirez-les le cas échéant. Rincez immédiatement les yeux à grande eau pendant 15 minutes au moins, en soulevant de temps à autre les paupières supérieures et inférieures. Consultez un médecin si des symptômes apparaissent.

Contact avec la peau : En cas de contact, rincez immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Lavez les vêtements avant de les réutiliser. Nettoyez à fond les chaussures avant de les réutiliser. Consultez un médecin si des symptômes apparaissent.

Inhalation : Amenez la personne exposée à l'air frais. Si elle ne respire pas, si elle respire de façon irrégulière ou si la respiration s'arrête, du personnel formé doit administrer la respiration artificielle ou l'oxygène. Desserrez les articles bien ajustés tels que les colliers, les cravates, les ceintures ou les corsets. Consultez un médecin si des symptômes apparaissent.

Ingestion : Lavez la bouche avec de l'eau. Ne faites pas vomir sauf sous la direction du personnel médical. Ne placez jamais quoi que ce soit dans la bouche d'une personne ayant perdu connaissance. Consultez un médecin si des symptômes apparaissent.

Protection des secouristes : Aucune mesure associée à un risque personnel ou sans formation adéquate ne sera prise.

Remarque à l'usage des médecins: Aucun traitement spécifique. Traiter en fonction des symptômes. Contactez immédiatement un spécialiste du traitement antipoison si une grande quantité a été ingérée ou inhalée

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

- Inflammabilité du produit** : Pas de danger d'incendie ou d'explosion spécifique.
- Agents extincteurs**
- Adéquat** : Utilisez un agent extincteur approprié à l'incendie environnant.
 - Inadéquat** : Aucun connu.
- Dangers spéciaux d'exposition** : Isolez promptement le lieu en éloignant toutes les personnes du voisinage de l'incident en cas d'incendie. Aucune mesure associée à un risque personnel ou sans formation adéquate ne sera prise.
- Produits dangereux de décomposition thermique** : Les produits de la décomposition peuvent inclure les substances suivantes :
Dioxyde de carbone
Monoxyde de carbone
Oxydes de soufre
- Équipement spécial de protection pour le personnel de lutte contre l'incendie** : Le personnel de lutte contre l'incendie devrait porter un équipement protecteur approprié et un appareil respiratoire autonome (SCBA) avec masque intégral utilisé dans le mode de pression positive.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions personnelles** : Aucune mesure associée à un risque personnel ou sans formation adéquate ne sera prise. Évacuez les zones environnantes. Empêchez l'entrée du personnel non requis et non protégé. Ne touchez pas la substance renversée et n'y marchez pas dessus. Portez un équipement de protection individuelle adéquat (consultez la section 8).
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion de la substance renversée et son écoulement et son contact avec le sol, les voies d'eau, les drains et les égouts. Informez les autorités compétentes si le produit a causé une contamination de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol ou air).
- Méthodes de nettoyage**
- Petit renversement** : Déplacez les contenants hors de la zone du renversement. Aspirez ou balayez la substance et placez-la dans un contenant pour déchets désigné et étiqueté. Éliminez auprès d'un entrepreneur agréé pour l'élimination des déchets.
 - Grand renversement** : Déplacez les contenants hors de la zone du renversement. Empêchez la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Aspirez ou balayez la substance et placez-la dans un contenant pour déchets désigné et étiqueté. Éliminez auprès d'un entrepreneur agréé pour l'élimination des déchets. Remarque : consultez la section 1 pour les renseignements de contact d'urgence et la section 13 pour l'élimination des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manutention** :
- Portez un équipement de protection individuelle adéquat (consultez la section 8). Manger, boire et fumer devraient être interdits dans les zones où cette substance est manipulée, entreposée et traitée. Les employés devraient se laver les mains et le visage avant de manger, boire et fumer. Retirez les vêtements contaminés et l'équipement proactif avant d'entrer dans les aires de repas.
- Entreposage** :
- Entreposez conformément à la réglementation locale. Entreposez dans le contenant d'origine protégé de la lumière directe du soleil dans une zone sèche, fraîche et bien aérée, loin des substances non compatibles (consultez la section 10), des aliments et des boissons. Conservez le contenant fermé hermétiquement jusqu'à son utilisation. Les contenants qui ont été ouverts doivent être soigneusement refermés et entreposés verticalement pour empêcher les fuites. N'entreposez pas dans des contenants non étiquetés. Utiliser une méthode de confinement appropriée pour éviter la contamination de l'environnement.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

États-Unis

Ingrédient	Limites d'exposition
Huile minérale	<p>ACGIH TLV (États-Unis, 2/2010). TWA : 5 mg/m³ 8 heures. Forme : Fraction inhalable. Consultez l'annexe C, paragraphe A. TLV de masse de particules inhalables (IPM-TLV) pour les substances qui sont dangereuses lorsqu'elles se déposent à tout endroit de la voie respiratoire.</p> <p>NIOSH REL (États-Unis, 6/2009). TWA : 5 mg/m³ 10 heures. Forme : STEL de brouillards : 10 mg/m³ 15 minutes. Forme : Brouillard</p> <p>OSHA PEL (États-Unis, 11/2006). TWA : 5 mg/m³ 8 heures.</p>

Canada

Ingrédient	Nom de liste	Limites d'exposition au travail			TWA (8 heures)			STEL (15 minutes)			Limite supérieure			Remarques
		ppm	mg/m ³	autre	ppm	mg/m ³	autre	ppm	mg/m ³	autre				
Mineral Oil	US ACGIH 2/2010	-	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	[a]	
	AB 4/2009	-	5	-	-	10	-	-	-	-	-	-	[b]	
	ON 7/2010	-	5	-	-	10	-	-	-	-	-	-	[c]	
	QC 6/2008	-	5	-	-	10	-	-	-	-	-	-	[c]	

- De** :
- [a] Fraction inhalable. Consultez l'annexe C, paragraphe A. TLV de masse de particules inhalables (IPM-TLV) pour les substances qui sont dangereuses lorsqu'elles se déposent à tout endroit de la voie respiratoire. [b] Brouillard [c] Brouillard

Mexique**Limites d'exposition au travail**

Ingrédient	Limites d'exposition
Minéral	NOM-010-STPS (Mexique, 9/2000). MPE-PPT : 5 mg/m ³ 8 heures. Forme : brouillard LMPE-CT : 10 mg/m ³ 15 minutes. Forme : brouillard

Consultez les autorités locales pour les limites d'exposition acceptables.**Procédures de surveillance recommandées**

- : Si ce produit contient des ingrédients avec des limites d'exposition, la surveillance personnelle, de l'atmosphère du lieu de travail ou biologique peut être requise pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire.

Mesures techniques

- : Aucune exigence spéciale de ventilation. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du personnel aux contaminants dans l'air. Si ce produit contient des ingrédients avec des limites d'exposition, utilisez des enceintes de procédé, une ventilation d'échappement locale ou d'autres contrôles techniques pour conserver l'exposition du personnel inférieure à toute limite recommandée ou statutaire.

Mesures d'hygiène

- : Lavez complètement les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé les produits chimiques, avant de manger, fumer et aller aux toilettes, et à la fin de la période de travail. Des techniques appropriées devraient être utilisées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des stations de lavage des yeux et des douches de sécurité sont proches du poste de travail.

Protection individuelle**Respiratoire**

- : Utilisez un respirateur correctement ajusté, à purification d'air ou alimenté en air, conforme à une norme approuvée, si l'évaluation des risques indique qu'il est nécessaire. La sélection du respirateur doit être basée sur les niveaux d'exposition connus ou anticipés, les dangers liés au produit et les limites de travail sécuritaires du respirateur sélectionné.

Mains

- : Des gants imperméables et résistants aux produits chimiques, conformes à une norme approuvée, devraient être portés en permanence lors de la manutention des produits chimiques si l'évaluation des risques indique que cela est nécessaire.

Yeux

- : Des lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée devraient être utilisées lorsque l'évaluation des risques indique que cela est nécessaire pour éviter l'exposition aux éclaboussures de liquide, aux brouillards ou aux poussières.

Peau

- : Un équipement de protection individuelle pour le corps devrait être sélectionné en fonction de la tâche à effectuer et des risques associés, et devrait être approuvé par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Contrôles de l'exposition environnementale

- : Les émissions provenant de la ventilation ou de l'équipement du processus de travail devraient être vérifiées pour s'assurer qu'elles satisfont aux exigences de la réglementation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, des épurateurs de vapeur, des filtres ou une modification technique de l'équipement de processus seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	:	Solide. [graisse]
Point d'éclair	:	Non disponible.
Température d'autoinflammation	:	Non disponible.
Limites d'inflammabilité	:	Non disponible.
Couleur	:	Bleu. Vert.
Odeur	:	Légère. Huile de pétrole
Poids moléculaire	:	Non disponible.
Formule moléculaire	:	Non disponible.
pH	:	Non disponible.
Point d'ébullition/de condensation	:	Non disponible.
Point de fusion/congélation	:	Non disponible.
Température critique	:	Non disponible.
Masse volumique	:	0,888 g/cm ³
Densité relative	:	Non disponible.
Pression de vapeur	:	Non disponible.
Densité de vapeur	:	Non disponible.
Volatilité	:	Non disponible.
Seuil d'odeur	:	Non disponible.
Taux d'évaporation	:	Non disponible.
Viscosité	:	Non disponible.
Propriétés de dispersion	:	Non disponible.
Solubilité	:	Insoluble dans les substances suivantes : eau froide et eau chaude.
Commentaires sur les propriétés physiques/chimiques	:	Non disponible.

10. INFORMATION SUR LA STABILITÉ ET LA RÉACTIVITÉ CHIMIQUES

Stabilité chimique	:	Le produit est stable.
Situations à éviter	:	Aucune donnée spécifique.
Substances incompatibles	:	Aucune donnée spécifique.
Produits de décomposition dangereux	:	Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, les produits dangereux de décomposition ne devraient pas être formés.
Possibilité de réaction dangereuse:	:	Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, les réactions dangereuses ne se produisent pas.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

États-Unis

Toxicité aiguë

Nom du produit/de l'ingrédient	Résultat	Espèce	Dose	Exposition
Huile minérale	LD50 dermique	Lapin	>200 mg/kg	-
	LD50 oral	Rat	>5000 mg/kg	-

Conclusion/récapitulatif : N'est pas anticipé de produire des effets nocifs importants sur la santé lorsque les instructions d'utilisation recommandées sont suivies.

Toxicité chronique

Conclusion/récapitulatif : L'exposition répétée ou prolongée à la pulvérisation ou au brouillard peut produire l'irritation de la voie respiratoire.

Irritation/corrosion

Conclusion/récapitulatif

- Peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Respiratoire** : L'exposition répétée ou prolongée à la pulvérisation ou au brouillard peut produire l'irritation de la voie respiratoire.

Sensibilisateur

Conclusion/récapitulatif

- Peau** : Aucune information spécifique n'est disponible dans notre base de données en ce qui concerne les propriétés de sensibilisation de la peau de ce produit. La sensibilisation n'est pas soupçonnée chez les humains.
- Respiratoire** : La sensibilisation n'est pas soupçonnée chez les humains.

Cancérogénicité

Conclusion/récapitulatif : Il n'y a pas de donnée disponible sur la préparation proprement dite. La cancérogénicité n'est pas soupçonnée chez les humains.

Mutagénicité

Conclusion/récapitulatif : Il n'y a pas de donnée disponible sur la préparation proprement dite. La mutagénicité n'est pas soupçonnée chez les humains.

Tératogénicité

Conclusion/récapitulatif : Il n'y a pas de donnée disponible sur la préparation proprement dite. La tératogénicité n'est pas soupçonnée chez les humains.

Toxicité congénitale

Conclusion/récapitulatif : Il n'y a pas de donnée disponible sur la préparation proprement dite. N'est pas considéré dangereux pour les humains, selon notre base de données.

Canada

Toxicité aiguë

Nom du produit/de l'ingrédient	Résultat	Espèce	Dose	Exposition
Huile minérale	LD50 dermique	Lapin	>200 mg/kg	-
	LD50 oral	Rat	>5000 mg/kg	-

Conclusion/récapitulatif : N'est pas anticipé de produire des effets nocifs importants sur la santé lorsque les instructions d'utilisation recommandées sont suivies.

Toxicité chronique

Conclusion/récapitulatif : L'exposition répétée ou prolongée à la pulvérisation ou au brouillard peut produire l'irritation de la voie respiratoire.

Irritation/corrosion

Conclusion/récapitulatif

Peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Respiratoire : L'exposition répétée ou prolongée à la pulvérisation ou au brouillard peut produire l'irritation de la voie respiratoire.

Sensibilisateur

Conclusion/récapitulatif

Peau : Aucune information spécifique n'est disponible dans notre base de données en ce qui concerne les propriétés de sensibilisation de la peau de ce produit. La sensibilisation n'est pas soupçonnée chez les humains.

Respiratoire : La sensibilisation n'est pas soupçonnée chez les humains.

Cancérogénicité

Conclusion/récapitulatif : Il n'y a pas de donnée disponible sur la préparation proprement dite. La cancérogénicité n'est pas soupçonnée chez les humains.

Mutagénicité

Conclusion/récapitulatif : Il n'y a pas de donnée disponible sur la préparation proprement dite. La mutagénicité n'est pas soupçonnée chez les humains.

Tératogénicité

Conclusion/récapitulatif : Il n'y a pas de donnée disponible sur la préparation proprement dite. La tératogénicité n'est pas soupçonnée chez les humains.

Toxicité congénitale

Conclusion/récapitulatif : Il n'y a pas de donnée disponible sur la préparation proprement dite. N'est pas considéré dangereux pour les humains, selon notre base de données.

Mexico

Toxicité aiguë

Nom du produit/de l'ingrédient	Résultat	Espèce	Dose	Exposition
Huile minérale	LD50 dermique	Lapin	>200 mg/kg	-
	LD50 oral	Rat	>5000 mg/kg	-

Conclusion/récapitulatif : N'est pas anticipé de produire des effets nocifs importants sur la santé lorsque les instructions d'utilisation recommandées sont suivies.

Toxicité chronique

Conclusion/récapitulatif : L'exposition répétée ou prolongée à la pulvérisation ou au brouillard peut produire l'irritation de la voie respiratoire.

Irritation/corrosion

Conclusion/récapitulatif

Peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Respiratoire	:	L'exposition répétée ou prolongée à la pulvérisation ou au brouillard peut produire l'irritation de la voie respiratoire.
Sensibilisateur		
Conclusion/récapitulatif		
Peau	:	Aucune information spécifique n'est disponible dans notre base de données en ce qui concerne les propriétés de sensibilisation de la peau de ce produit. La sensibilisation n'est pas soupçonnée chez les humains.
Respiratoire	:	La sensibilisation n'est pas soupçonnée chez les humains.
<u>Cancérogénicité</u>		
Conclusion/récapitulatif	:	Il n'y a pas de donnée disponible sur la préparation proprement dite. La cancérogénicité n'est pas soupçonnée chez les humains.
<u>Mutagénicité</u>		
Conclusion/récapitulatif	:	Il n'y a pas de donnée disponible sur la préparation proprement dite. La mutagénicité n'est pas soupçonnée chez les humains.
<u>Tératogénicité</u>		
Conclusion/récapitulatif	:	Il n'y a pas de donnée disponible sur la préparation proprement dite. La tératogénicité n'est pas soupçonnée chez les humains.
<u>Toxicité congénitale</u>		
Conclusion/récapitulatif	:	Il n'y a pas de donnée disponible sur la préparation proprement dite. N'est pas considéré dangereux pour les humains, selon notre base de données.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité	:	N'est pas immédiatement biodégradable.
<u>États-Unis</u>		
Écotoxicité aquatique		
Conclusion/récapitulatif	:	Il n'y a pas de donnée disponible sur la préparation proprement dite.
Persistence/dégradabilité		
Conclusion/récapitulatif	:	La biodégradation de ce produit n'a pas été vérifiée. N'est pas immédiatement biodégradable. La bioaccumulation de ce produit dans l'environnement par les chaînes alimentaires n'est pas anticipée.
<u>Canada</u>		
Écotoxicité aquatique		
Conclusion/récapitulatif	:	Il n'y a pas de donnée disponible sur la préparation proprement dite.
Persistence/dégradabilité		
Conclusion/récapitulatif	:	La biodégradation de ce produit n'a pas été vérifiée. N'est pas immédiatement biodégradable. La bioaccumulation de ce produit dans l'environnement par les chaînes alimentaires n'est pas anticipée.
<u>Mexique</u>		
Écotoxicité aquatique		
Conclusion/récapitulatif	:	Il n'y a pas de donnée disponible sur la préparation proprement dite.
Persistence/dégradabilité		
Conclusion/récapitulatif	:	La biodégradation de ce produit n'a pas été vérifiée. N'est pas immédiatement biodégradable. La bioaccumulation de ce produit dans l'environnement par les chaînes alimentaires n'est pas anticipée.

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Élimination des déchets : La production des déchets devrait être évitée ou minimisée si possible. Les quantités importantes de déchets résiduels ne devraient pas être éliminées dans les égouts, mais traitées dans une usine adéquate de traitement des effluents. Éliminez les produits excédentaires et non recyclables auprès d'un entrepreneur agréé pour l'élimination des déchets. L'élimination de ce produit, des solutions et de tout sous-produit devrait être toujours conforme aux exigences des lois sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et à toute exigence des autorités locales ou régionales. Le conditionnement des déchets devrait être recyclé. L'incinération ou les décharges devraient être considérées uniquement lorsque le recyclage n'est pas possible. Cette substance et son contenant doivent être éliminés d'une façon sécurisée. Les contenants ou les cuves vides peuvent conserver certains résidus de produit. Évitez la dispersion de la substance renversée et son écoulement et son contact avec le sol, les voies d'eau, les drains et les égouts.

L'élimination devrait être conforme aux lois et aux règlements provinciaux, nationaux et locaux.

Consultez la section 7 : Manutention et entreposage et la section 8 : Contrôles d'exposition/protection individuelle pour des renseignements de manutention supplémentaires et pour protéger les employés.

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Information réglementaire	N°ONU	Nom d'expédition correct	Classes	PG*	Étiquette	Informations supplémentaires
Classification DOT	Non réglementé.	-	-	-	-	
Classification TDG	Non réglementé.	-	-	-	-	
Classification du Mexique	Non réglementé.	-	-	-	-	
Classe ADR/RID	Non réglementé.	-	-	-	-	
Classe IMDG	Non réglementé.	-	-	-	-	
Classe IATA-DGR	Non réglementé.	-	-	-	-	

PG* : Groupe de conditionnement

États-Unis

Classification HCS : Non réglementé.

Réglementation fédérale américaine : Exempté TSCA 8(a) IUR/exemption partielle : Non déterminé.
 Inventaire des États-Unis (TSCA 8b) : Non déterminé.
 SARA 302/304/311/312 substances extrêmement dangereuses : Aucun produit n'a été trouvé.
 SARA 302/304 planification d'urgence et notification : Aucun produit n'a été trouvé.
 SARA 302/304/311/312 produits chimiques dangereux : Aucun produit n'a été trouvé. SARA 311/312 distribution de fiche signalétique – inventaire de produits chimiques – identification des dangers : Aucun produit n'a été trouvé.

Loi sur l'air propre, section 112(b)

Contaminants dangereux de l'air (HAP) : N'est pas sur la liste

Loi sur l'air propre, section 602 Substances classe I : N'est pas sur la liste
 Loi sur l'air propre, section 602 Substances classe II : N'est pas sur la liste
 Produits chimiques de la liste I de DEA (précurseurs) : N'est pas sur la liste
 Produits chimiques de la liste II de DEA
 (produits chimiques essentiels) : N'est pas sur la liste

SARA 313

Nom du produit	N° de CAS	% de concentration
Formulaire R – Exigences de déclaration : Aucune substance ne figure sur la liste		
Notification du fournisseur : Aucune substance ne figure sur la liste		

Les notifications de SARA 313 ne doivent pas être détachées de la fiche signalétique et toute action de copie et de redistribution de la fiche signalétique inclura la copie et la redistribution de la notification jointe aux copies de la fiche signalétique ultérieurement redistribuées.

Réglementation d'état

Déclaration de produit
cancérogène du Connecticut : Aucun des composants ne figure sur la liste.
Évaluation des substances
dangereuses du Connecticut : Aucun des composants ne figure sur la liste.
Substances de Floride : Aucun des composants ne figure sur la liste.
Loi de l'Illinois sur la sécurité
des produits chimiques : Aucun des composants ne figure sur la liste.
Loi de l'Illinois sur la
divulcation aux employés
des substances toxiques : Aucun des composants ne figure sur la liste.
Déclaration de la Louisiane : Aucun des composants ne figure sur la liste.
Renversement en Louisiane : Aucun des composants ne figure sur la liste.
Renversement au
Massachusetts : Aucun des composants ne figure sur la liste.
Substances du Massachusetts: Aucun des composants ne figure sur la liste.
Matériau critique du Michigan : Aucun des composants ne figure sur la liste.
Substances dangereuses
du Minnesota : Aucun des composants ne figure sur la liste.
Renversement au New Jersey : Aucun des composants ne figure sur la liste.
Loi du New Jersey sur la prévention
des catastrophes toxiques : Aucun des composants ne figure sur la liste.
Substances dangereuses du
New Jersey : Aucun des composants ne figure sur la liste.
Substances extrêmement
dangereuses de New York : Aucun des composants ne figure sur la liste.
Déclaration sur les déversements
de produits chimiques toxiques
de New York : Aucun des composants ne figure sur la liste.

Substances dangereuses


- RTK de Pennsylvanie** : Aucun des composants ne figure sur la liste.
- Substances dangereuses du Rhode Island** : Aucun des composants ne figure sur la liste.
- Prop. 65 de Californie** : Aucun des composants ne figure sur la liste.
- Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)** : Non déterminé.

Canada

- SIMDUT (Canada)**
- Listes canadiennes** : N'est pas contrôlé en vertu du SIMDUT (Canada)
- INRP canadien** : Aucun des composants ne figure sur la liste.
- Substances toxiques CEPA** : Aucun des composants ne figure sur la liste.
- Inventaire du Canada DSL/NDSL** : Non déterminé.

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger de la réglementation des produits contrôlés (CPR) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par la CPR.

Mexique

- Classification** : 
 - Inflammabilité
 - Santé
 - Réactivité

Règlements internationaux

- Listes internationales** :
 - Inventaire de l'Australie (AICS) : Non déterminé.
 - Inventaire de la Chine (IECSC) : Non déterminé.
 - Inventaire du Japon : Non déterminé.
 - Inventaire de la Corée : Non déterminé.
 - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande (NZIoC) : Non déterminé.
 - Inventaire des Philippines (PICCS) : Non déterminé.
 - Inventaire d'Europe : Non déterminé.

Convention sur l'interdiction des armes chimiques

Liste des produits chimiques du tableau I : N'est pas sur la liste

Convention sur l'interdiction des armes chimiques

Liste des produits chimiques du tableau II : N'est pas sur la liste

Convention sur l'interdiction des armes chimiques

Liste des produits chimiques du tableau III : N'est pas sur la liste

16. AUTRES INFORMATIONS

Exigences d'étiquetage : N'est pas anticipé de produire des effets nocifs importants sur la santé lorsque les instructions d'utilisation recommandées sont suivies.

Système d'information sur les substances dangereuses (É.-U.) :

SANTÉ	2
RISQUE D'INCENDIE	1
DANGER PHYSIQUE	0
PROTECTION INDIVIDUELLE	B

Mises en garde : Les classifications HMISMD sont basées sur une échelle de classification de 0 à 4, 0 représentant des dangers ou des risques minimes et 4 représentant des dangers ou des risques importants. Bien que les classifications HMISMD ne soient pas requises sur les fiches signalétiques en vertu de 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les fournir. Les classifications HMISMD doivent être utilisées avec un programme HMISMD complet. HMISMD est une marque déposée de l'Association nationale pour la peinture et les revêtements (NPCA). Les substances HMISMD peuvent être achetées exclusivement auprès de J. J. Keller 1-300 327-6868.

Le client est responsable de déterminer le code PPE pour cette substance.

Association nationale pour la protection contre l'incendie (É.-U.) :



Réimprimé avec la permission de la NFPA 704-2001, Identification des dangers des substances pour la réponse d'urgence, copyright ©1997, Association nationale pour la protection contre l'incendie (NFPA), Quincy, MA 02269 (É.-U.). Ce document réimprimé ne contient pas la position complète et officielle de la NFPA concernant le sujet référencé, laquelle est représentée uniquement par la totalité de la norme. Copyright ©2001, NFPA, Quincy, MA 02269. Ce système d'avertissement est conçu pour être interprété et appliqué uniquement par les personnes adéquatement formées pour identifier les dangers d'incendie, de santé et de réactivité des produits chimiques. L'utilisateur est prié de consulter les classifications recommandées pour un certain nombre limité de produits chimiques dans NFPA 49 et NFPA 325, à utiliser uniquement comme recommandation. Que les produits chimiques soient classifiés ou non par la NFPA, quiconque utilise les systèmes 704 pour classifier les produits chimiques doit assumer les risques associés.

- Code CN** : 2710 19 99
- Code d'exportation US HTS**
- Tableau B** : 2710.19.3750
- Code d'importation US HTS** : 2710.19.3500

Avis de non responsabilité : L'information présentée ici a été compilée à partir de sources jugées fiables et est exacte, au meilleur des connaissances de ValPar. Toutefois, ValPar ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, de qualité marchande et de convenance à cette fin particulière, quant à l'exactitude de ces données ou des résultats obtenus de leur utilisation. ValPar n'assume aucune responsabilité en cas de blessure subie par le destinataire ou une tierce personne ni pour tout dommage causé à des biens, et le destinataire assume tous les risques.